

CODE D'ÉTHIQUE

Afin d'assurer le meilleur déroulement possible des compétitions, voici une liste de recommandations qui s'adressent spécifiquement aux PARENTS et ACCOMPAGNATEURS de jeunes participants.

1. Un parent ne peut en aucun cas utiliser le dossard de son enfant pour participer à une autre course au programme de l'événement. Un dossard appartient à un propriétaire unique. Ce comportement pourrait grandement perturber le système de chronométrage.

2. Un parent peut accompagner son enfant uniquement pour une course de 500 m, et ce, sans que le parent soit inscrit à cette course . Pour toutes autres distances , l'enfant devra courir seul - sinon il risquera d'être disqualifié. Cela permettra autant à l'enfant de développer son autonomie qu'aux responsables d'assurer la bonne gestion de la course.

3. Lors de l'inscription en ligne, bien inscrire le nom de l'enfant qui participera à la course et non celui du parent qui procède à l'inscription. Vérifier les données inscrites aidera à éliminer de telles erreurs de distractions.

4. Il est **FORTEMENT** recommandé de respecter les catégories d'âge. Autrement, il s'agira de surclassement et le coureur sera pénalisé sur l'obtention de points. Dans le cas précis de la distance de 500 m, il s'agit de protéger l'intégrité physique et mentale de l'enfant par rapport à l'effort exigé et à son développement.

5 . Un parent ne doit en aucun temps franchir la ligne d'arrivée. Ce privilège est uniquement réservé à ceux qui possèdent un dossard et qui sont inscrits à cette course. Sauf pour le 500 m où le parent peut franchir la ligne d'arrivée.

6. Pendant le déroulement d'une course, l'espace réservée à la compétition est exclusivement réservée aux coureurs inscrits à cette course et possédant un dossard. A l'extérieur de cette enceinte, les encouragements des spectateurs sont les bienvenus ...